



SIREDOM

L'Agence Sud Francilienne
pour l'énergie, les déchets
et l'environnement

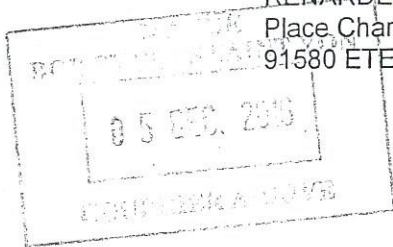
Réf. : DG - 099/2016
Objet : Votre courrier du 22-11-2016
Réf. BM/CD/2016/15

Lisses, le 30 novembre 2016

Le Président du S.I.R.E.D.O.M.

A

M. Jean-Marc FOUCHER
Président de la CC ENTRE JUINE ET
RENARDE
Place Charles de Gaulle
91580 ÉTERCHY



115/110/100
OK
fait le 8/12/16

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Pour faire suite à votre correspondance du 22 novembre dernier, j'ai le plaisir de vous confirmer le principe de mise en place d'une convention transitoire d'accès temporaire à notre réseau d'éco-centres pour les communes non adhérentes à ce jour au SIREDOM et relevant du périmètre de votre intercommunalité.

Cette convention transitoire pourrait s'envisager pour une durée de TROIS (03) mois dans l'attente d'une fusion entre le SICTOM du Hurepoix et le SIREDOM ; et ce à titre gracieux pour les communes susvisées.

Ce projet de convention transitoire sera soumis à notre prochaine Assemblée délibérante pour approbation.

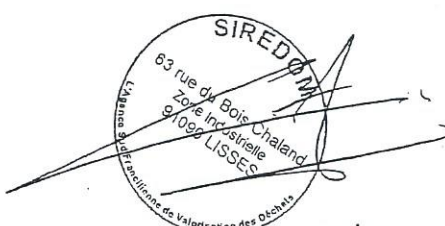
La prise d'une délibération, de manière concordante par votre intercommunalité, approuvant le principe d'une demande de fusion entre le SICTOM du Hurepoix et le SIREDOM contribuerait à marquer notre volonté commune de rationaliser la gestion des déchets sur le territoire et viendrait appuyer l'approbation du principe d'accès transitoire au réseau d'éco-centres du SIREDOM.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Grégory COURTAS

Pour le Président, et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président du SIREDOM
Grégory COURTAS



Les correspondances sont à adresser :
63 rue du Bois Chaland
Z.I - CE 2946 - LISSES
91029 EVRY